

Avis voté en plénière du 24 septembre 2013

Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Déclaration du groupe de la CGT

Nous partageons le constat : l'Éducation artistique et culturelle (EAC) ne bénéficie qu'à 20 % des jeunes et encore moins aux enfants des milieux populaires alors qu'elle est un facteur essentiel d'émancipation humaine. Pourtant, depuis quatre décennies, tous les ministres de la Culture l'ont considérée comme prioritaire sans que cela ne se traduise toujours en actes et en crédits. Certes, les ateliers de pratiques artistiques en 1983 ou les classes à projet artistique et culturel en 2001 ont constitué des avancées, mais les inégalités socio-culturelles n'ont pas été réduites.

Nous soutenons aussi les préconisations et surtout sur trois points :

Le premier sur le rôle central de l'école. La découverte des œuvres et la pratique des disciplines doit se faire dès le plus jeune âge à l'école pour toutes et tous car si cela est renvoyé aux aléas de l'extra-scolaire ou à la seule initiative des familles, on ne progressera pas dans la démocratisation culturelle. Même si l'EAC apparaît bien au cœur de l'école dans la loi de refondation, nous craignons que faute de moyens suffisants, elle soit reléguée au périscolaire et ce, d'autant que la cohésion des deux ministères (Culture et Éducation) en concurrence sur l'EAC peine à advenir.

Deuxièmement, l'EAC doit être accessible tout au long de la vie : il faudra renouer avec un vaste effort d'éducation populaire à tous les âges et dans tous les milieux de vie (hôpitaux, prisons, lieux pour personnes âgées...). Dans le monde du travail, les comités d'entreprise doivent retrouver une véritable ambition culturelle, des comités inter-entreprises devraient se créer afin de proposer une offre culturelle aux salariés des petites entreprises. Enfin, dans les formations *via* l'apprentissage et dans l'enseignement professionnel, l'EAC ne doit plus être sacrifiée.

Le troisième point concerne deux types d'acteurs qui sont au cœur de l'EAC : les enseignants et les artistes. Il faut remédier à la quasi absence de formation des enseignants : on nous dit que les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) vont instaurer un module d'EAC pour toutes et pour tous ; nous serons attentifs à la mise en place effective de ces formations. Mais il faudra aussi relever le défi de la formation continue des enseignants, parent pauvre de la loi de refondation de l'école. En ce qui concerne les artistes, l'école doit leur être davantage ouverte : il est donc indispensable que leurs interventions soient mieux prises en compte pour leur indemnisation chômage comme le préconise, avant nous, le rapport parlementaire Kert-Gille.

La CGT a voté l'avis.